

## PROJET PROMOTION DE L'AGRICULTURE - PROAGRI<sub>4</sub>

### PLATEFORME COMMUNALE DE DIALOGUE PUBLIC PRIVÉ

#### 1. Contexte de mise en oeuvre

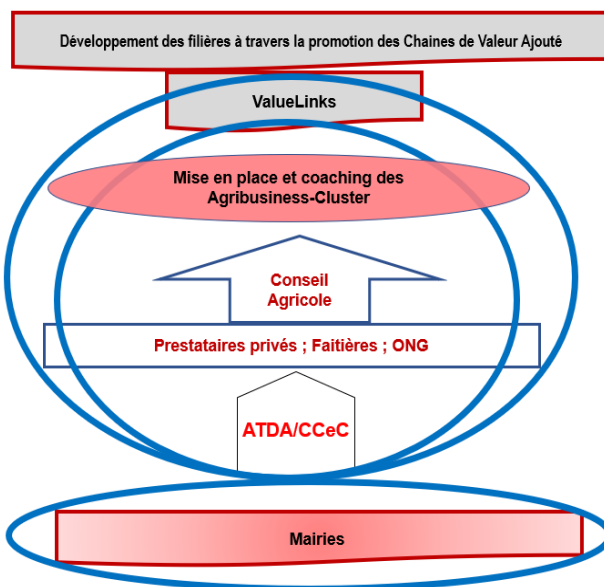
- Plateforme est née du diagnostic fait à travers le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2025) qui énonce l'« insuffisance de dialogue interacteurs du secteur agricole ».
- Selon le PSDSA, l'appui à la mise en place de cadres de concertation et de plateformes entre l'Etat, les OPA et le secteur privé, facilitera le dialogue sur le choix et les modalités de développement des filières prioritaires et l'établissement de partenariats publics-privés pour les interventions requises.
- Prévu comme un instrument indispensable au développement des chaînes de valeur, il est à noter que les filières ont un ancrage territorial.
- C'est fort de cela que le **PROAGRI<sub>4</sub>** a fait le choix d'accompagner la mise en place des plateformes communales en vue de créer des espaces de dialogue public privé au niveau de ses communes d'intervention. Cette mise en place étant aussi associée à l'inexistence des espaces de dialogue structurés et efficaces pour la création des conditions cadres de développement des AgriBusiness Clusters (ABC) et l'ancrage des approches Smart-valleys et conventions locales qui constituent des produits phares du Projet.

#### 2. Définition d'une plateforme communale de dialogue public privé

Une plateforme communale de dialogue public privé est un espace de concertation et de dialogue où les acteurs privés des filières stratégiques de la commune présentent des préoccupations et problèmes institutionnels aux autorités communales afin que celles-ci puissent s'y pencher et apporter une action publique locale adéquate.

#### 3. Objectifs

La plateforme vise à servir d'espace d'échange pour la co-construction d'une action publique locale pour l'amélioration des conditions cadres en faveur de la promotion des chaînes de valeurs stratégiques de la commune.



*Schéma illustratif d'une plateforme de dialogue public privé*

#### 4. Démarche d'installation et d'animation des plateformes communales de dialogue public privé

Diagnostic de structuration des filières dans la commune

Co-construction du processus de mise en place de la plateforme

Institutionnalisation de la plateforme de dialogue par arrêté communal

Animation régulière de la plateforme et facilitation du dialogue public privé

Suivi des résultats du dialogue public privé

Documentation et capitalisation des résultats et ajustement du processus

Définition d'une stratégie de pérennisation des plateformes communales

#### 5. Actions mises en oeuvre

- Mise en place de dix-huit (18) communes d'intervention légitimés à travers les arrêtes des Mairies;
- Accompagnement des plateformes à l'élaboration et la mise en oeuvre de leur plan d'action ;

## 6. Actions mises en œuvre

- Définition des orientations stratégiques de développement des filières ;
- Définition d'un cadre de collaboration entre chaque plateforme et sa mairie de ressort ;
- Définition des chantiers prioritaires devant faire l'objet de dialogue ;
- Animation des sessions de dialogue public privé autour des sujets prioritaires (mobilisation des taxes locales, organisation de la commercialisation des produits agricoles, construction des infrastructures structurantes...).

## 7. Résultats obtenus

- Engagement des acteurs publics et privés sur les mêmes causes à travers la tenue des séances de travail et la concertation entre famille d'acteurs, et de dialogues avec la mairie ;
- Adhésion des responsables techniques des mairies et des élus aux initiatives proposées par les plateformes ;
- Leadership des responsables des plateformes à travers des prises d'initiatives de rencontres et d'actions sans assistance du facilitateur ;
- Consensus des membres des plateformes sur leur vision et les principales stratégies
- Existence des plans d'actions et des feuilles de route
- Portage des préoccupations des ABC par les plateformes
- Inscription des engagements pris par les mairies dans les plans annuels d'investissements et les Plans de Développement Communal (PDC) de la quatrième génération ;
- Mise à disposition des acteurs privés par les mairies des cadres de travail ;
- Mise en place d'un mécanisme de mobilisation des ressources par certaines mairies à travers l'organisation et la structuration des filières.

## 8. Impacts immédiats observés

- ◆ Rapprochement et collaboration entre les autorités locales et familles d'acteurs des filières agricoles ;
- ◆ Intégration systématique du concept de plateforme dans le dispositif de fonctionnement des mairies, en l'occurrence dans le traitement des questions relatives à l'agriculture ;

- ◆ Synergie d'action entre les familles d'acteurs qui agisse désormais ensemble pour une même cause, par exemple avec des propositions de solutions pour la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- ◆ implication des plateformes dans la définition et la mise œuvre des mécanismes de mobilisation des ressources des mairies (Contribution au Développement local/CDL) ;
- ◆ Meilleure prise en compte des préoccupations agricoles dans les plans d'investissements et les PDC (4).

## 9. Leçons tirées

- Nécessité d'un tel mécanisme/outils de dialogue pour favoriser une meilleure implication des acteurs privés dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales de développement des filières agricoles ;
- Soutien technique aux autorités locales et aux élus pour les activités des plateformes ;
- Importance du leadership au niveau des acteurs privés dans le portage des actions des plateformes et dans l'organisation des sessions de dialogue public privé ;
- Nécessité d'une autonomisation financière des plateformes pour leur fonctionnement.

## 10. Perspectives

- L'ancrage et institutionnalisation des plateformes dans les PDC4 et PAI ;
  - Le rôle des plateformes est bien perçu et encouragé par les autorités locales et les autres acteurs ;
  - Besoins d'accompagnement des mairies et les plateformes dans la mise en œuvre des feuilles de route issues de la définition/ actualisation de leur cadre de collaboration, notamment ;
- ⇒ La résolution par les autorités locales des préoccupations importantes posées par les acteurs privés lors des sessions de dialogue public privé ;
- ⇒ La célérité dans la gestion des problèmes inscrits sur l'agenda des autorités locales ;
- ⇒ La mobilisation des taxes de développement locale à travers les plateformes ;
- ⇒ Le règlement des conflits agriculteurs-éleveurs, à propos desquels les plateformes ont commencé par tenir des séances de concertation, et qui ont commencé par donner des résultats significatifs ;
- L'implication des plateformes dans la formulation des projets d'Investissements agricoles.

Publié par la

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société à Bonn et Eschborn, Allemagne

ProAgri—Promotion de l'Agriculture  
08 P.P. 1132 Tri Postal  
Cotonou / Benin

T + 229 21 30 70 08  
F + 229 21 31 13 35  
www.giz.de

Responsable

Joachim Becker

Mise à jour

Mai 2023

Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de la GIZ.

En partenariat avec le

Sur mandat du

Division

Adresses

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche  
(MAEP)

Ministère fédéral de la Coopération économique  
et du Développement (BMZ)

Afrique de l'Ouest et Madagascar

BMZ Bonn  
Dahlmannstraße 4  
53113 Bonn, Germany  
T +49 (0)228 99 535-0  
F +49 (0)228 99 535-3500

BMZ Berlin  
Stresemannstraße 94  
10963 Berlin, Germany  
T +49 (0)30 18 535-0  
F +49 (0)30 18 353-2501

poststelle@bmz.bund.de  
www.bmz.de